

## Formulaire de demande de permis d'aquaculture terrestre

Pour obtenir de l'aide afin de remplir la demande, consulter le guide. Une demande incomplète sera rejetée.  
En ce qui concerne la truite arc-en-ciel, prière de consulter également la Politique sur l'élevage de la truite arc-en-ciel au Nouveau-Brunswick qui contient des lignes directrices sur l'élevage de ce poisson au Nouveau-Brunswick.

### Réservé au MAA - Fredericton

N° de dossier : \_\_\_\_\_ Date de réception de la demande : \_\_\_\_\_

Site proposé

Site existant

Modification de permis

#### 1.1 Information sur le requérant : (indiquer les noms et adresses pertinents ci-dessous)

Nom du requérant : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

C.P. / Numéro de voirie et nom de la rue

Ville ou localité

Province

Code postal

Dans le cas d'une entreprise, nom et poste de la personne-ressource : \_\_\_\_\_

Téléphone-bureau : \_\_\_\_\_ Téléc. : \_\_\_\_\_

Téléphone-domicile : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Le cas échéant,  
nom du représentant : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

C.P. / Numéro de voirie et nom de la rue

Ville ou localité

Province

Code postal

Téléphone-bureau : \_\_\_\_\_ Téléc. : \_\_\_\_\_

Téléphone-domicile : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

1.2 Catégorie de permis et activités aquacoles : (cocher les cases appropriées)

1.2.1  Privée  Commerciale  Institutionnelle  
Préciser la raison  
d'être : \_\_\_\_\_

1.2.2 Aquaculture commerciale : (préciser les activités aquacoles existantes et celles proposées)

Écloserie  Élevage intensif pour vente au détail  
 Étang de pêche  Élevage intensif - fournisseur de poissons vivants  
 Autres (préciser)  Stock de géniteurs

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

1.3 Autorisations en vigueur / précédentes de l'installation d'aquaculture

1.3.1 Si les installations liées aux activités aquacoles ont déjà été visées par un permis délivré par le ministère de l'Environnement, indiquer le numéro et la date d'expiration :

Ministère de l'Environnement	Oui	Non	N° du permis	Date d'expiration
Permis de modification d'un cours d'eau				
Autorisation en vertu du <i>Règlement sur la qualité de l'eau</i>				

1.4 Emplacement du site aquacole et droit de propriété : (fournir les renseignements suivants)

1.4.1 Emplacement du site (ville/village/localité) : \_\_\_\_\_  
Paroisse : \_\_\_\_\_ Comté : \_\_\_\_\_  
Numéro d'identification de la propriété (NID): \_\_\_\_\_  
Nom du chemin utilisé pour accéder au site aquacole : \_\_\_\_\_

Si l'élevage vise la truite arc-en-ciel, indiquez la zone d'élevage de la truite arc-en-ciel où le site est situé : \_\_\_\_\_

1.4.2 N° de la carte topographique : \_\_\_\_\_

Joindre à la demande une copie de la section applicable de la carte topographique (échelle de 1 : 50 000) identifiant l'emplacement du site.

**Note :** se référer à la section 1.4.2 du guide pour obtenir des précisions sur la carte topographique.

1.4.3 Êtes vous le propriétaire  ou locataire  de la propriété où l'activité aquacole proposée/existante se déroule/se déroulera ?

Si vous louez à bail, **joindre une copie du bail.**

1.5 Description de l'installation : (fournir les renseignements suivants)

1.5.1 Joindre les renseignements suivants (un exemple de plan d'installation figure dans le Guide de présentation d'une demande de permis d'aquaculture terrestre)

Un plan dressé à l'échelle (l'échelle de 1 : 500 est suggérée) contenant l'information suivante devrait être fourni :	
i)	Limites et dimensions du site.
ii)	Tous les bâtiments, étangs, écloseries, bassins de sédimentation. Pour toutes les unités d'élevage, indiquez le nombre et leur dimension.
iii)	Emplacement de la source d'approvisionnement en eau.
iv)	Emplacement et distance entre la prise d'eau et les installations d'évacuation et les eaux réceptrices.
v)	Joindre un croquis détaillé de l'ouvrage proposé de prise d'eau.
vi)	Indiquer sur le plan tout agrandissement proposé.
vii)	Si un approvisionnement d'eau de surface est utilisé, indiquer la distance entre les structures et le cours d'eau.

1.5.2 En ce qui concerne les installations pour la truite arc-en-ciel :

a) Joindre un croquis détaillé du système de confinement proposé, comme un dispositif à grillage triple, et préciser l'emplacement de ces dispositifs. Consulter l'Annexe B de la Politique sur l'élevage de la truite arc-en-ciel au Nouveau-Brunswick qui contient des lignes directrices sur les normes de confinement.

Pour les installations hébergeant des stocks reproducteurs, fournir les détails additionnels concernant les mesures de sécurité qui seront mises en place afin de prévenir le vol de géniteurs (par exemple : portes verrouillées, installation de clôtures ou autres).

b) Prière de fournir une description détaillée des mesures de confinement mentionnées au point (a) ci-dessous (au besoin, utiliser une autre feuille).

1.6 Information sur l'origine des eaux d'alimentation : (fournir les renseignements suivants)

1.6.1 Identifier l'origine de la (des) source(s) d'approvisionnement en eau devant être utilisée(s) et le débit d'eau maximal nécessaire (1 gallon par minute = 4,55 litres par minute) :

	Nom de la source d'approvisionnement en eau	Débit maximal disponible (litres / min)	Débit maximal requis pour l'élevage (litres / min)	Pompage	
				Oui	Non
1)				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2)				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3)				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1.6.2 a) Pour les installations prévoyant l'utilisation d'une source d'eau d'origine souterraine (un puits), identifier les autres utilisateurs d'une source d'eau dans un rayon de 250 m.

b) Préciser la nature de l'utilisation de l'eau d'origine souterraine par les autres utilisateurs mentionnés au point (a) ci-dessus.

1.6.3 S'il y a d'autres utilisateurs (y compris des installations d'aquaculture) dans un rayon d'un kilomètre du système d'eau devant être utilisé, indiquer la distance et l'utilisateur ainsi que l'utilisation. Si l'espace prévu ne suffit pas, ajouter une feuille.

En aval Distance: \_\_\_\_\_ Utilisateur/Exploitant : \_\_\_\_\_

Utilisation : \_\_\_\_\_

En amont Distance: \_\_\_\_\_ Utilisateur/Exploitant : \_\_\_\_\_

Utilisation : \_\_\_\_\_

1.7 Identification des stocks : (fournir les renseignements suivants)

1.7.1 Identifier les espèces pour lesquelles vous demandez un permis et le stade de développement du poisson au moment de l'achat, ainsi que le nom du fournisseur. Note : si l'élevage concerne le saumon de l'Atlantique, préciser la souche (rivière d'origine).

Espèce	Fournisseur(s) et adresse(s)	Stade de développement
<i>Exemple:</i> Truite mouchetée	Écloserie XYZ Ltée Village Untel (N.-B.)	Alevins de 7.6 cm (3") qui commencent à se nourrir

1.7.2 Pour la truite arc-en-ciel, indiquer la ploïdie des individus qui seront élevés. Note : Consulter la Politique sur l'élevage de la truite arc-en-ciel au Nouveau-Brunswick qui contient des lignes directrices sur les stocks de poisson autorisés, selon l'emplacement de la zone d'élevage.

stock composé entièrement d'individus femelles diploïdes

stock composé entièrement d'individus femelles triploïdes

stock triploïde (individus males et femelles)

combinaison des stocks ci-dessus. Le cas échéant, préciser : \_\_\_\_\_

1.7.3 Quel est le nombre maximal de poissons que peut contenir le site et la taille moyenne du poisson, toutes classes confondues ?

Nombre	Taille
<i>Exemple:</i> 2000	300 grammes (3/4 lb)

1.7.4 Préciser la quantité maximale quotidienne de nourriture des poissons, en kilogrammes : \_\_\_\_\_ kgs.

1.8 Signature du requérant : (apposer votre signature dans l'espace ci-dessous)

Signature: \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
Requérant

**Réservé à l'usage du bureau régional**

Droits de demande d'aquaculture reçus : \$ \_\_\_\_\_ N° de reçu : \_\_\_\_\_

Demande reçue par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Les demandes de permis d'aquaculture sont présentées au bureau régional du ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture dans le comté où sera située l'installation. Les bureaux régionaux du ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture et leurs adresses postales et d'expédition apparaissent ci-dessous. Les comtés servis par les divers bureaux sont également indiqués.

**Région de Fundy**

**Comtés (Région 3)** Victoria Carleton  
York Sunbury  
Charlotte Queens  
Kings Saint John

À retourner au : Ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture  
C.P. 1037  
107, chemin Mount Pleasant  
St. George (N.-B.) E5C 3S9

**Région de la côte est**

**Comtés (Région 1)** Madawaska Gloucester  
Restigouche Northumberland, rive nord de la rivière Miramichi

À retourner au : Ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture  
100, rue de l'Aquarium  
Shippagan (N.-B.) E8S 1H9

**Comtés (Région 2)** Westmorland Kent  
Albert Northumberland, rive sud de la rivière Miramichi,  
y compris la paroisse South Esk

À retourner au : Ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture  
C.P. 760, 26 rue Acadie  
Bouctouche (N.-B.) E4S 2T2

**Droits de demande**

Prière de joindre le droit de demande de 10 \$. Les chèques ou mandats-poste doivent être libellés à l'ordre du **MINISTRE DES FINANCES**.